

**Questions financières et budgétaires**  
**Scénarios budgétaires pour 2019-2021 et projet de résolution sur les**  
**questions financières et budgétaires**

**Mesures requises :**

Le Comité permanent est invité à :

- i. prendre note du contenu du présent rapport ;
- ii. confirmer les scénarios budgétaires à soumettre à l'examen de la 13<sup>e</sup> Session de la Conférence des Parties contractantes ;
- iii. examiner le projet de résolution proposé sur les questions financières et budgétaires.

1. Le Secrétariat de la Convention sur les zones humides a préparé trois scénarios de budget administratif à soumettre à l'examen du Comité permanent. Il vise également à obtenir l'aval du Comité permanent concernant la présentation de ces scénarios à la Conférence des Parties. Outre le budget administratif, le Secrétariat Ramsar s'efforcera d'obtenir des fonds non administratifs supplémentaires, le cas échéant.

**Scénarios de budgets administratifs pour la période triennale 2019-2021 (Annexe 1)**

2. Pour la période triennale 2019-2021, trois scénarios de budget administratifs sont proposés en Annexe 1, qui ne comportent pas de demandes de financement fondées sur les projets de résolutions soumis. Les trois scénarios sont :
  - a. augmentation de 0% par rapport au budget pour la période triennale 2016-2018 (scénario A) ;
  - b. augmentation de 2,9% (455 000 CHF) par rapport au budget pour la période triennale 2016-2018, ce qui implique une augmentation de 2,7% des contributions des Parties contractantes (scénario B) ;
  - c. augmentation de 4,3% (691 000 CHF) par rapport au budget pour la période triennale 2016-2018, ce qui implique une augmentation de 4,2% des contributions des Parties contractantes (scénario C).

Les détails du budget administratif par département / catégorie ont été conservés pour aider les Parties contractantes à voir comment leurs contributions seront dépensées.

3. Le scénario à 0% (A) comprend les hypothèses suivantes, qui s'appliquent aux scénarios B et C, sauf indication contraire :
- a. Le montant total des contributions en francs suisses (CHF) de toutes les Parties contractantes sont reçues, sur la base du barème des quotes-parts des Nations Unies, y compris une contribution volontaire de 22% des États-Unis d'Amérique ;
  - b. Maintien du niveau actuel du financement administratif pour rémunérer le personnel ;
  - c. Les dépenses de personnel ont été budgétisées sur la base des coûts réels actuels, conformément à la politique de l'UICN. La plupart des conventions administrées par l'ONU élaborent leurs budgets sur la base de coûts standard et le Secrétariat recommande d'aller dans cette direction. Une provision a été incluse afin d'assurer une certaine souplesse en cas de changement de personnel et d'avantages sociaux ;
  - d. Conformément aux nouvelles Lignes directrices de l'UICN relatives à la rémunération des ressources humaines, les salaires du personnel comprennent une augmentation fondée sur les performances que le Secrétariat Ramsar mettra en œuvre à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Depuis 2011, les salaires sont inchangés au sein du Secrétariat Ramsar. L'inclusion dans le budget d'une provision relative à une éventuelle augmentation de salaire répond à l'application des politiques et lignes directrices de l'UICN, ainsi qu'à la mise en place d'incitations nécessaires pour retenir le personnel et récompenser les excellents résultats ;
  - e. Le montant total des salaires et des coûts connexes représente environ 69% du budget administratif ;
  - f. Par rapport à la période triennale 2016-2018, la ligne budgétaire « appui et développement du Web / TI » (sous la rubrique « Mobilisation des ressources et sensibilisation ») est réduite de 131 000 puisque le site Web a été remanié et qu'il suffit donc de budgétiser la maintenance du site et des développements limités en matière de TI ;
  - g. La ligne budgétaire Service d'information sur les Sites Ramsar (entretien et développement) (SISR) est réduite de 136 000 par rapport à la période triennale précédente, puisque le développement est achevé et que seuls des ajustements et l'entretien sont envisagés pour la période triennale 2019-2021 ;
  - h. Les coûts des services administratifs de l'UICN ont été augmentés de 66 000 CHF compte tenu des coûts supplémentaires facturés par l'UICN pour le nouveau bureau des implants de voyage opérationnel à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Ces coûts supplémentaires sont compensés par la réduction des frais de billetterie dans le budget des voyages, conformément à la politique de l'UICN ;
  - i. Comme lors des deux périodes triennales précédentes, 120 000 CHF par an sont prévus au budget pour le financement de démarrage d'Initiatives régionales ;
  - j. Aucun financement n'est prévu dans le budget administratif pour les Missions consultatives Ramsar et les sessions de la Conférence des Parties ou pour les réunions régionales précédant la COP, comme c'était le cas pour la période triennale 2016-2018 (à l'exception des dépenses liées aux sessions de la COP figurant dans le scénario budgétaire C).
4. Dans le **scénario (B) prévoyant une augmentation de 2,9%**, l'augmentation totale du budget serait de 455 000 CHF au cours de la période triennale, ce qui représenterait un nouveau

budget total de 15 697 000 CHF, avec l'ajout des rubriques suivantes par rapport au scénario (A) :

- a. Augmentation des dépenses de personnel de 289 000 CHF au titre de l'administration, afin d'inclure les 50% d'assistants comptables et financiers nécessaires pour compléter la capacité financière, comme demandé par le SC53-30, et d'inclure une disposition pour le déploiement du nouveau cadre de compétences de l'UICN et des lignes directrices de promotion de l'UICN ;
  - b. Augmentation des coûts de mise en œuvre du GEST de 15 000 pour la période triennale afin d'inclure les frais de voyage du président du GEST ;
  - c. Augmentation des frais de déplacements de 60 000 CHF compte tenu de la représentation et de l'engagement accru du Secrétariat dans les processus politiques et de la répartition des thématiques et du leadership sur les processus politiques entre les membres du personnel ;
  - d. Inclusion de 135 000 CHF au titre de la planification et du renforcement des capacités dans le but de s'assurer que : i) les plans de travail annuels et pour l'époque triennale sont élaborés, suivis et évalués dans le cadre d'une approche globale du Secrétariat, et ii) le personnel Ramsar est formé régulièrement et ses compétences sont à jour (ce qui représente entre 1 et 1,5% des frais salariaux).
5. Dans le **scénario à augmentation de 4,3 % (C)**, l'augmentation totale du budget serait de 690 000 CHF au cours de la période triennale, ce qui représente un budget total de 15 933 000 CHF. Le scénario (C) comprend les ajouts indiqués au scénario (B) et comprend également une allocation de 236 000 CHF pour 2021 au titre des coûts associés à la COP14 (services d'interprétation, de traduction, rédaction de rapports, impression et salles de conférence, ainsi que coûts opérationnels). Des dépenses budgétaires similaires figurent régulièrement dans les budgets de conventions comparables, comme la Convention sur les espèces migratrices (qui a prévu au budget un montant de 307 000 CHF pour les services liés à sa COP en 2020, et 56 000 CHF pour couvrir les frais de voyage du personnel participant à la COP) et la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (qui a prévu 912 000 CHF pour l'organisation et les services liés à sa COP en 2019). Sans cette allocation budgétaire, les coûts devraient être couverts par le pays hôte.

#### **Structure des scénarios du budget administratif**

6. Pour maintenir la méthode actuelle qui répertorie les dépenses par département / catégorie, le Secrétariat propose de maintenir la même structure budgétaire que celle de la période triennale précédente.
7. Les principaux changements proposés sont les suivants :
  - a. Combiner les domaines précédents de coordinateur des partenariats et communications à la mobilisation des ressources et à la sensibilisation afin de refléter les postes actuels ;
  - b. Établir le budget du personnel selon le service pour lequel il travaille actuellement, conformément au tableau 1 ci-dessous ;

- c. Établir le budget des lignes budgétaires telles que développement du Web et du SISR selon les domaines thématiques auxquels ils appartiennent ;
- d. Conformément à la pratique des conventions administrées par l'ONU, prévoir une ligne budgétaire pour les déplacements du personnel (sous la rubrique « administration »), les dépenses étant gérées pour mettre en œuvre le plan de travail et les priorités établies par les Parties contractantes.

Le Tableau 1 reflète la manière dont les postes financés par le budget administratif sont budgétisés dans les scénarios proposés, en montrant explicitement l'affectation des salaires et des charges sociales aux différentes lignes budgétaires.

*Tableau 1 : Tableau des effectifs actuels (scénario (A))*

Cadres supérieurs du Secrétariat	1 S, 1 M2, 1 P2, 2 A3
Mobilisation des ressources et sensibilisation	1 M1, 1 P1, 1 A3
Appui et conseils aux régions	4 M1, 2 P1, 4 stagiaires
Sciences et politiques	1 M1, 2 P1, 1 A3
Administration	1 P2, 1 P1 (50%)
<b>Total</b>	<b>24 membres du personnel</b>

Note : Niveaux selon les politiques et lignes directrices de l'UICN sur le classement des emplois.

S = Secrétaire général ; M1-M2 = postes de cadres ; P1-P2 = postes professionnels ; A1-A3 = poste de soutien administratif.

#### **Fonds non administratifs à lever**

8. Outre le budget administratif, les priorités de financement non administratif du Secrétariat sont décidées par la Conférence des Parties. Il s'agit notamment des principaux domaines de travail du Secrétariat et des priorités identifiées dans les résolutions adoptées par la Conférence des Parties.

#### **Projet de résolution sur les questions financières et budgétaires**

9. Le projet de résolution sur les questions financières et budgétaires à soumettre à la COP13 est présenté en annexe au présent document.

## Projet de résolution 13.xx

### Questions financières et budgétaires

1. RAPPELANT les dispositions budgétaires établies par l'article 6, alinéas 5 et 6, de la Convention sur les zones humides ;
2. RECONNAISSANT AVEC SATISFACTION que la majorité des Parties contractantes ont versé promptement leurs contributions au budget administratif de la Convention, mais CONSTATANT AVEC PRÉOCCUPATION que plusieurs Parties ont encore d'importants arriérés de contributions (COP13 DOC.xx) ;
3. NOTANT AVEC GRATITUDE les contributions financières supplémentaires versées volontairement par nombre de Parties contractantes par le truchement de leur Autorité administrative Ramsar et d'autres agences, y compris plusieurs organismes d'aide au développement, ainsi que les contributions d'organisations non gouvernementales et du secteur privé destinées aux activités du Secrétariat, mais CONSTATANT AVEC INQUIÉTUDE la diminution continue de ces contributions volontaires ;
4. RECONNAISSANT ÉGALEMENT AVEC GRATITUDE l'efficacité des services financiers et administratifs fournis au Secrétariat Ramsar par l'UICN, conformément à l'Accord de services conclu entre la Convention de Ramsar et l'UICN et révisé en 2009 ;
5. RAPPELANT la délégation d'autorité au Secrétaire général de la Convention sur les zones humides signée par le Directeur général de l'UICN et le Président du Comité permanent le 29 janvier 1993 et la note supplémentaire à la délégation d'autorité signée le 29 janvier 1993 ;
6. NOTANT que les Parties contractantes ont été tenues informées de la situation financière du Secrétariat de la Convention dans les rapports financiers annuels vérifiés pour les exercices 2015 à 2017 et les procès-verbaux des réunions du Comité permanent de 2016 à 2018 ;
7. CONSCIENTE de la nécessité de poursuivre le renforcement des partenariats financiers avec les organisations internationales et autres organismes concernés et de réfléchir à de nouvelles possibilités de financement par le biais de leurs mécanismes financiers ;

### LA CONFÉRENCE DES PARTIES CONTRACTANTES

8. PREND NOTE que depuis la 12<sup>e</sup> Session de la Conférence des Parties contractantes), en 2015, le Secrétariat a administré les fonds de la Convention avec prudence, efficacité et transparence.
9. EXPRIME SA RECONNAISSANCE aux Parties contractantes qui ont siégé au Sous-groupe sur les finances du Comité permanent durant la période triennale 2016-2018 et, en particulier, au Sénégal, qui en a assuré la présidence.
10. DÉCIDE que le mandat relatif à l'administration financière de la Convention, énoncé à l'annexe 3 de la Résolution 5.2 (Kushiro, 1993), s'appliquera intégralement pour la période 2019-2021.
11. DÉCIDE EN OUTRE que le Sous-groupe sur les finances, tel qu'établi par la Résolution VI.17 (Brisbane, 1996), continuera de fonctionner sous les auspices du Comité permanent, en assumant les rôles et responsabilités énoncés dans ladite résolution.

12. NOTE que le budget 2019-2021 comprend un élément administratif financé par les contributions des Parties contractantes et que le Secrétariat recherchera des ressources non administratives supplémentaires conformément aux priorités identifiées par la Conférence des Parties.
13. APPROUVE le budget administratif pour la période 2019-2021 tel qu'il figure à l'annexe 1, pour permettre l'application du Plan stratégique de la Convention.
14. DONNE INSTRUCTION au Secrétariat de rechercher des ressources non administratives conformément aux priorités identifiées par la Conférence des Parties, qui comprennent les domaines essentiels non financés des travaux du Secrétariat et les priorités identifiées dans les résolutions adoptées par la Conférence des Parties.
15. NOTE l'alignement du Secrétariat sur les politiques et procédures de l'UICN pour la gestion des fonds non administratifs.
16. AUTORISE le Comité permanent, après consultation de son Sous-groupe sur les finances, à revoir les affectations budgétaires administratives d'un poste budgétaire à l'autre en fonction des fluctuations importantes, à la hausse ou à la baisse, durant la période concernée, des coûts, du taux d'inflation, des revenus d'intérêts ou d'impôts prévus au budget sans augmenter les contributions des Parties ou les charges payées à l'UICN au-dessus du maximum de 13% prévu au budget.
17. DÉCIDE que la contribution de chaque Partie contractante au budget administratif devra être conforme au barème des quotes-parts le plus récent applicable aux contributions versées par les États Membres au budget des Nations Unies, tel qu'approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies, sauf pour les Parties contractantes dont les contributions annuelles au budget administratif de la Convention de Ramsar ne pourraient pas dépasser 1000 CHF une fois appliqué le barème des Nations Unies, auquel cas leur contribution annuelle sera de ce même montant.
18. PRIE INSTAMMENT toutes les Parties contractantes de s'acquitter promptement de leur contribution avant le 1er janvier de chaque année, ou dès que le cycle budgétaire des pays concernés le permettra.
19. EXHORTE les Parties contractantes ayant des arriérés de contributions à redoubler d'efforts pour les régler le plus rapidement possible afin de renforcer la viabilité financière de la Convention grâce aux contributions de toutes les Parties contractantes, et DEMANDE au Secrétariat de contacter les Parties contractantes ayant des arriérés de contributions supérieurs à trois ans afin d'étudier avec elles les mesures à prendre pour remédier à cette situation et mettre en place un échéancier de paiements, et de rendre compte à chaque réunion du Comité permanent et à chaque session de la Conférence des Parties des activités entreprises en la matière et des résultats obtenus ; et ESTIME que le Comité permanent doit continuer à examiner les mesures qui s'imposent concernant les Parties qui n'ont ni payé leurs arriérés de contribution ni soumis un échéancier de paiement à cette fin.
20. PREND NOTE AVEC PRÉOCCUPATION de la diminution continue des contributions volontaires des Parties contractantes et PRIE INSTAMMENT les Parties contractantes, entre autres, d'inverser cette tendance afin de financer les priorités non administratives importantes pour 2019-2021 et soutenir les domaines essentiels non financés des travaux du Secrétariat et les priorités identifiées dans les résolutions adoptées par la Conférence des Parties.

21. DEMANDE au Secrétariat de poursuivre l'élaboration de nouvelles approches pour obtenir un appui financier volontaire en faveur d'activités de mise en œuvre de la Convention conformément au plan d'action du Secrétariat pour la mobilisation des ressources (voir document Doc. SC54-17).
22. NOTE AVEC GRATITUDE que, lors de la 10<sup>e</sup> Session de la Conférence des Parties, les Parties contractantes d'Afrique dont la contribution a été évaluée à moins de 2000 CHF, sont convenues d'augmenter leurs paiements à ce niveau, et que la différence entre leurs contributions obligatoires et ces 2000 CHF constituera une contribution volontaire spécifiquement destinée aux initiatives régionales africaines.
23. CONVIENT de mettre fin au Programme du Fonds de petites subventions et EXPRIME sa gratitude aux gouvernements des États-Unis d'Amérique, de la Suisse et à Danone, à la Fondation MAVVA et à la Nagao Natural Environment Foundation pour leurs contributions volontaires aux activités non administratives de la Convention, à savoir la Subvention suisse pour l'Afrique, Wetlands for the Future et le Nagao Wetland Fund.
24. DÉCIDE que le Fonds de réserve :
  - a. pare aux dépenses imprévues et inévitables ;
  - b. absorbe les excédents (ou les déficits) du budget administratif de la période triennale ;
  - c. s'établit à 6% au minimum et 15% au maximum du budget administratif annuel de la Convention ;
  - d. est administré par la Secrétaire générale avec l'approbation du Sous-groupe sur les finances établi par le Comité permanent.
25. DEMANDE au Secrétariat de tout mettre en œuvre pour maintenir, sur la période triennale 2019- 2021, le Fonds de réserve, de rendre compte une fois par an de la situation du Fonds au Comité permanent et de demander son accord au Sous-groupe sur les finances avant toute utilisation du Fonds.
26. PRIE le Secrétariat d'utiliser la liste des petits États insulaires en développement (PEID) de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement pour décider de l'éligibilité d'un délégué pour que la Convention parraine son voyage, et de considérer que les PEID sont éligibles pour recevoir un tel soutien qu'ils soient ou non classés officiellement comme tels pour des motifs économiques dans la liste du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE.
27. CONFIRME que la présente Résolution et ses annexes remplacent la Résolution XII.1 (Punta del Este, 2015).

## Annexe 1

### Scénarios budgétaires proposés pour 2019-2021

#### Scenario A, 0% d'augmentation par rapport à la période triennale 2016-2018

<b>Budget Ramsar proposé pour 2019-2021</b> en milliers de CHF	<b>Budget 2019</b>	<b>Budget 2020</b>	<b>Budget 2021</b>	<b>Budget total 2019-2021</b>
<b>REVENU</b>				
Contributions des Parties contractantes	3 779	3 779	3 779	11 337
Contributions volontaires	1 065	1 065	1 065	3 195
Impôts	225	225	225	675
Revenus d'intérêts	12	12	12	36
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>5 081</b>	<b>5 081</b>	<b>5 081</b>	<b>15 243</b>
<b>DÉPENSES</b>				
<b>A. Cadres supérieurs du Secrétariat</b>	<b>969</b>	<b>987</b>	<b>993</b>	<b>2 950</b>
Salaires et charges sociales	918	930	942	2 791
Autres prestations d'emploi	51	57	51	159
<b>B. Mobilisation des ressources et sensibilisation</b>	<b>678</b>	<b>655</b>	<b>643</b>	<b>1 976</b>
Salaires et charges sociales	450	456	462	1 368
Autres prestations d'emploi	5	1	5	10
Programme de CESP	30	30	30	90
Communications, traduction, publications et rapports	100	100	100	300
Appui et développement du Web/TI	94	69	46	209
<b>C. Appui et conseils aux régions</b>	<b>1 250</b>	<b>1 272</b>	<b>1 286</b>	<b>3 808</b>
Salaires et charges sociales	1 178	1 196	1 214	3 588
Autres prestations d'emploi	72	76	72	220
<b>D. Appui aux Initiatives régionales</b>	<b>120</b>	<b>120</b>	<b>120</b>	<b>360</b>
Réseaux et centres régionaux	120	120	120	360
<b>E. Sciences et politiques</b>	<b>749</b>	<b>728</b>	<b>717</b>	<b>2 194</b>
Salaires et charges sociales	559	567	575	1 700
Autres prestations d'emploi	4	1	4	9
Mise en œuvre du programme du GEST	40	40	40	120
Réunions du GEST	50	50	50	150
Service d'information sur les Sites Ramsar (entretien et développement)	96	71	48	215
<b>G. Administration</b>	<b>493</b>	<b>496</b>	<b>500</b>	<b>1 489</b>
Salaires et charges sociales	217	221	224	662
Autres prestations d'emploi	1	0	1	2
Recrutement et indemnités de départ	25	25	25	75
Déplacements	155	155	155	465
Coûts de fonctionnement, équipements compris	95	95	95	285
Planification et renforcement des capacités	0			0
<b>H. Services au Comité permanent</b>	<b>150</b>	<b>150</b>	<b>150</b>	<b>450</b>
Appui aux délégués du Comité permanent	45	45	45	135
Réunions du Comité permanent	10	10	10	30
Services de traduction pour le Comité permanent	60	60	60	180
Services d'interprétation simultanée lors des réunions du Comité permanent	35	35	35	105
<b>I. Coûts des services administratifs de l'UICN (maximum)</b>	<b>562</b>	<b>562</b>	<b>562</b>	<b>1 686</b>
Administration, ressources humaines, services financiers & informatiques	562	562	562	1 686
<b>J. Divers – Fonds de réserve</b>	<b>110</b>	<b>110</b>	<b>110</b>	<b>330</b>
Provisions	50	50	50	150
Services juridiques	60	60	60	180
<b>MONTANT TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>5 081</b>	<b>5 081</b>	<b>5 081</b>	<b>15 243</b>

### Scenario B, 2,9% d'augmentation

<b>2.9% d'augmentation, budget proposé 2019-2021</b> en milliers de CHF	<b>Budget 2019</b>	<b>Budget 2020</b>	<b>Budget 2021</b>	<b>Budget total 2019-2021</b>
<b>REVENUS</b>				
Contributions des Parties	3 882	3 882	3 882	11 646
Contributions volontaires	1 097	1 097	1 097	3 290
Impôts	243	243	243	729
Revenus d'intérêts	11	11	11	33
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>5 233</b>	<b>5 233</b>	<b>5 233</b>	<b>15 698</b>
<b>DÉPENSES</b>				
<b>A. Cadres supérieurs du Secrétariat</b>	<b>969</b>	<b>987</b>	<b>993</b>	<b>2 950</b>
Salaires et charges sociales	918	930	942	2 791
Autres prestations d'emploi	51	57	51	159
<b>B. Mobilisation des ressources et sensibilisation</b>	<b>678</b>	<b>655</b>	<b>643</b>	<b>1 976</b>
Salaires et charges sociales	450	456	462	1 368
Autres prestations d'emploi	5	1	5	10
Programme de CESP	30	30	30	90
Communications, traduction, publications et rapports	100	100	100	300
Appui et développement du Web/TI	94	69	46	209
<b>C. Appui et conseils aux régions</b>	<b>1 250</b>	<b>1 272</b>	<b>1 286</b>	<b>3 808</b>
Salaires et charges sociales	1 178	1 196	1 214	3 588
Autres prestations d'emploi	72	76	72	220
<b>D. Appui aux Initiatives régionales</b>	<b>120</b>	<b>120</b>	<b>120</b>	<b>360</b>
Réseaux et centres régionaux	120	120	120	360
<b>E. Science and Policy</b>	<b>755</b>	<b>733</b>	<b>722</b>	<b>2 210</b>
Salaires et charges sociales	559	567	575	1 700
Autres prestations d'emploi	4	1	4	9
Mise en œuvre du programme du GEST	45	45	45	135
Réunions du GEST	50	50	50	150
Service d'information sur les Sites Ramsar (entretien et développement)	97	71	48	216
<b>G. Administration</b>	<b>639</b>	<b>642</b>	<b>647</b>	<b>1 927</b>
Salaires et charges sociales	298	302	306	905
Autres prestations d'emploi	1	0	1	2
Recrutement et indemnités de départ	25	25	25	75
Déplacements	175	175	175	525
Coûts de fonctionnement, équipements compris	95	95	95	285
Planification et renforcement des capacités	45	45	45	135
<b>H. Services au Comité permanent</b>	<b>150</b>	<b>150</b>	<b>150</b>	<b>450</b>
Appui aux délégués du Comité permanent	45	45	45	135
Réunions du Comité permanent	10	10	10	30
Services de traduction pour le Comité permanent	60	60	60	180
Services d'interprétation simultanée lors des réunions du Comité permanent	35	35	35	105
<b>I. Coûts des services administratifs de l'UICN (maximum)</b>	<b>562</b>	<b>562</b>	<b>562</b>	<b>1 686</b>
Administration, ressources humaines, services financiers & informatiques	562	562	562	1 686
<b>J. Divers – Fonds de réserve</b>	<b>110</b>	<b>110</b>	<b>110</b>	<b>330</b>
Provisions	50	50	50	150
Services juridiques	60	60	60	180
<b>MONTANT TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>5 233</b>	<b>5 233</b>	<b>5 233</b>	<b>15 697</b>

### Scenario C, 4,3% d'augmentation

<b>4.3% d'augmentation, Budget proposé 2019-2021</b>	<b>Budget 2019</b>	<b>Budget 2020</b>	<b>Budget 2021</b>	<b>Budget total 2019-2021</b>
<b>en milliers de CHF</b>				
<b>INCOME</b>				
Contributions des Parties	3 882	3 882	4 066	11 830
Contributions volontaires	1 097	1 097	1 149	3 342
Impôts	243	243	243	729
Revenus d'intérêts	11	11	11	33
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>5 233</b>	<b>5 233</b>	<b>5 469</b>	<b>15 934</b>
<b>DÉPENSES</b>				
<b>A. Cadres supérieurs du Secrétariat</b>	<b>969</b>	<b>987</b>	<b>993</b>	<b>2 950</b>
Salaires et charges sociales	918	930	942	2 791
Autres prestations d'emploi	51	57	51	159
<b>B. Mobilisation des ressources et sensibilisation</b>	<b>678</b>	<b>655</b>	<b>643</b>	<b>1 976</b>
Salaires et charges sociales	450	456	462	1 368
Autres prestations d'emploi	5	1	5	10
Programme de CESP	30	30	30	90
Communications, traduction, publications et rapports	100	100	100	300
Appui et développement du Web/TI	94	69	46	209
<b>C. Appui et conseils aux régions</b>	<b>1 250</b>	<b>1 272</b>	<b>1 286</b>	<b>3 808</b>
Salaires et charges sociales	1 178	1 196	1 214	3 588
Autres prestations d'emploi	72	76	72	220
<b>D. Appui aux Initiatives régionales</b>	<b>120</b>	<b>120</b>	<b>120</b>	<b>360</b>
Réseaux et centres régionaux	120	120	120	360
<b>E. Sciences et politiques</b>	<b>755</b>	<b>733</b>	<b>722</b>	<b>2 210</b>
Salaires et charges sociales	559	567	575	1 700
Autres prestations d'emploi	4	1	4	9
Mise en œuvre du programme du GEST	45	45	45	135
Réunions du GEST	50	50	50	150
Service d'information sur les Sites Ramsar (entretien et développement)	97	71	48	216
<b>G. Administration</b>	<b>639</b>	<b>642</b>	<b>647</b>	<b>1 927</b>
Salaires et charges sociales	298	302	306	905
Autres prestations d'emploi	1	0	1	2
Recrutement et indemnités de départ	25	25	25	75
Déplacements	175	175	175	525
Coûts de fonctionnement, équipements compris	95	95	95	285
Planification et renforcement des capacités	45	45	45	135
<b>H. Services au Comité permanent</b>	<b>150</b>	<b>150</b>	<b>386</b>	<b>686</b>
Appui aux délégués du Comité permanent	45	45	45	135
Réunions du Comité permanent	10	10	10	30
Services de traduction pour le Comité permanent	60	60	60	180
Services d'interprétation simultanée lors des réunions du Comité permanent	35	35	35	105
Conférence des Parties	0	0	236	236
<b>I. Coûts des services administratifs de l'UICN (maximum)</b>	<b>562</b>	<b>562</b>	<b>562</b>	<b>1 686</b>
Administration, ressources humaines, services financiers & informatiques	562	562	562	1 686
<b>J. Divers – Fonds de réserve</b>	<b>110</b>	<b>110</b>	<b>110</b>	<b>330</b>
Provisions	50	50	50	150
Services juridiques	60	60	60	180
<b>MONTANT TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>5 233</b>	<b>5 233</b>	<b>5 469</b>	<b>15 933</b>